

Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressé par notre formation en charpente de marine.

Si vous souhaitez nous rencontrer et voir cette formation en activité, vous pouvez nous rendre visite de septembre à mi-novembre, de mi-janvier à fin février, d'avril à fin juin.

Au préalable, prévenez-nous de votre visite.

Vous êtes demandeur d'emploi. Le financement du coût de la formation se fait par le biais d'un marché public avec le Conseil Régional de Bretagne sous réserve de son renouvellement.

Pour bénéficier de ce financement :

- Il faut être **inscrit comme demandeur d'emploi** avant l'entrée en formation (**bien conserver votre carte Pôle Emploi**). Le centre de formation doit informer le Pôle Emploi dès votre entrée en formation, de votre changement de statut par le biais de cette carte.
- **Etre sorti du système scolaire ou universitaire (c'est-à-dire de la formation initiale) depuis un an,**
- **Et ne pas avoir bénéficié d'une prise en charge de la Région Bretagne pour une formation qualifiante (PRS, chèque formation...) ou pour un chèque insertion dans les 24 mois précédents l'entrée en formation.**

Ensuite, **votre projet de formation doit être validé** soit par la mission locale pour les moins de 26 ans, soit par le conseiller Pôle Emploi, AFPA... pour les plus de 26 ans.

A cet effet, il est obligatoire de **réaliser une PMSMP** (Période Mise en Situation en Milieu Professionnel) d'une à deux semaines dans une entreprise du domaine choisi. La convention est établie par le Pôle Emploi, Cap Emploi (plus de 26 ans) ou la Mission locale (moins de 26 ans).

Vous allez trouver un certain nombre de **documents à télécharger sur ce site**

A conserver :

- Un plan de formation comprenant les dates des périodes centre/entreprise,
- Un plan de formation détaillé par semaine,
- Le référentiel.(ne pas imprimer : 70 pages)

A nous retourner et à imprimer pour que nous puissions vous contacter pour les sélections :

- Une fiche administrative,
- Les fiches d'auto-évaluation,
- Le dossier de positionnement avec les certificats de travail et copie des examens dans le domaine du bois,
- Le curriculum vitae.

Avant votre entrée en formation, des tests et entretiens de sélection auront lieu sur une journée au maximum. Nous vous demanderons de réaliser des pièces en fonction des instructions (plans donnés). Un test de dessin et un questionnaire portant sur votre connaissance du milieu, sur votre motivation vous seront remis.

Ensuite, nous vous recevrons en entretien.

Après les sélections de toutes les personnes, si tous les financements sont accordés, un courrier ou un courriel est adressé à chaque postulant. Trois types de réponse sont adressés : positive, négative ou sur liste d'attente.

Si vous êtes accepté, vous recevrez par **courrier** :

- La procédure administrative à suivre,
- Les conventions de formation (un exemplaire à nous retourner signé),
- Le devis,
- La liste des stagiaires.

Vous trouverez dans la rubrique rentrée, des **documents à télécharger** :

- La liste d'outillage,
- La liste des formateurs,
- Le règlement intérieur (à imprimer et nous retourner),
- La procédure de validation des acquis,
- Le formulaire « En cas d'accident » (à compléter et nous retourner),
- La liste d'hébergement.
- La procédure administrative à suivre (dossier Pôle Emploi pour ceux qui perçoivent l'Allocation Retour à l'Emploi, constitution du dossier de rémunération pour les autres).

Vous devrez nous retourner le règlement intérieur signé ainsi que la fiche « en cas d'accident » complétée.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez plus de précision.

Dominique BESCOND